



ADHÉSION 2024

Valable du 01/01/2024 au 31/12/2024

1 clé USB
OFFERTE !*
contenant les fichiers CSAFAM

*Pour toute adhésion



VOUS ÊTES (catégorie Professionnelle) :

- Assistant Maternel :
 - Indépendant
 - MAM
 - Employé par une crèche familiale
- Assistant Familial
- Garde d'enfants à domicile
- Assistant de vie
- Femme/homme de ménage
- Gardien - Jardinier à domicile
- Autre salarié du particulier employeur - Précisez :

IMPORTANT

Assistants Maternels
et Familiaux merci de
joindre la photocopie
de votre attestation
d'agrément

AGIR PLUTÔT QUE SUBIR

Adhérez avant que le litige ne survienne afin de bénéficier d'une **Protection Juridique Professionnelle**

Nom : Prénom :

Adresse :

CP Ville :

Téléphone :

Mail (indispensable pour recevoir vos accès à la zone adhérent du site internet) :

..... @

Pour

59,00€/an

Règlement à adresser à l'ordre de la CSAFAM :

Sonia DELRUE - 26 rue Léon Blum - 62575 Blendecques

Vous pouvez faire 2 chèques si vous le souhaitez

PARRAINAGE chaque assistant maternel parrainant 3 nouveaux collègues se verra offrir un contrat de travail

Nom du parrain (marraine) :

Siège Social • 19 rue du Poirier de Souris • 95740 Frépillon • secretairegenerale@csafam.fr • www.csafam.fr

Vos données personnelles sont traitées par la Confédération des Salariés du particulier employeur, Assistants Familiaux et Assistants Maternels (CSAFAM), en tant que responsable du traitement, dans le cadre de la gestion des adhérents et des bénévoles. Ce traitement est fondé sur l'exécution du règlement intérieur de la CSAFAM et mis en œuvre conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques au regard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après le « RGPD ») et à la loi Informatique et Libertés modifiée. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité (<https://www.csafam.fr/politique-de-confidentialite>).



Défendre, représenter informer, avancer ensemble

Se syndiquer est devenu indispensable, Y COMPRIS POUR NOUS

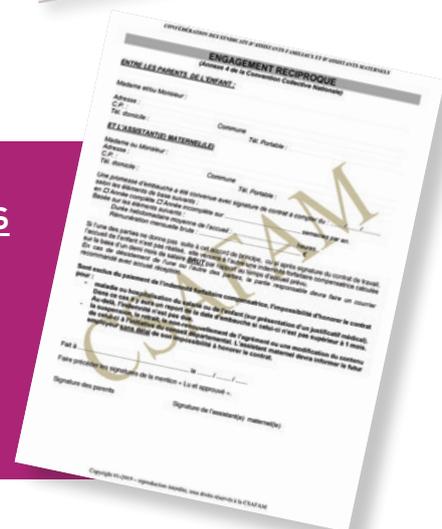
C'est connaître et faire reconnaître ses droits, apporter son soutien à son syndicat afin qu'il ait toutes les possibilités de défendre au mieux la profession, qu'il vous représente devant les instances (ministères, administrations...)

N'oubliez pas :

Un contrat de travail autocopiant et un planning d'accueil sont **OFFERTS** avec l'adhésion assistant maternel.

Les nouveaux adhérents recevront, en plus, le classeur « Mémo Pratique » pour vous aider dans vos démarches administratives. La Convention Collective nationale et ses avenants vous seront envoyés sur demande par mail à : csafam62@gmail.com

- Le montant de votre adhésion est déductible à 66% de vos impôts. Et si vous ne payez pas d'impôts, vous avez droit à un crédit d'impôt.
 - Tout adhérent à la CSAFAM dont le litige est né après l'adhésion bénéficie d'une protection juridique (accompagnement d'un avocat devant les prud'hommes ou le Conseil départemental) ainsi que de l'aide financière apportée par la Caisse de solidarité en cas de :
 - condamnation aux dépens et/ou à verser des dommages et intérêts suite à une procédure initiée par la CSAFAM devant le tribunal des prud'hommes.
 - non paiement de salaire.
- Conditions d'octroi de la Caisse de solidarité : consulter le règlement intérieur sur le site.



Prix des contrats de travail supplémentaires
assistants maternels adhérents

10,00€ l'unité

Frais de port inclus